

Commune de Vireux Molhain
Ardennes



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Retraçant les informations financières essentielles

L'article L.2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la ville.

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article. Le budget des communes de – 10 000 habitants est voté par nature au niveau du chapitre. Contrairement à l'Etat, les communes doivent présenter leurs prévisions budgétaires en recettes et dépenses en équilibre et ce pour chaque section.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les impôts ou la fiscalité
- La dotation globale de fonctionnement
- Les autres dotations et subventions
- Le remboursement sur dépenses de personnel
- Les tarifs publics
- Les autres impôts et taxes
- L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2019

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractère général qui sont liées aux achats et fournitures de services, aux prestations de services extérieurs et aux impôts et taxes dus par la commune
- Les charges de personnel La commune assure ses différentes missions avec 19 agents titulaires, 3 contrats aidés (en forte diminution depuis la réduction des postes et des financements de l'Etat) et des agents non titulaires (emplois saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement d'agents en congés maladie). En juillet et août 4 agents saisonniers sont recrutés pour les remplacements de vacances des services techniques.
- Les autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, la participation de la commune au CCAS, les subventions aux associations et participations aux organismes de regroupement (syndicats)
- Les charges financières qui sont les charges d'intérêts liées aux emprunts souscrits
- Le virement à la section d'investissement (autofinancement)

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Les subventions d'équipement (département, région, état...)
- Le FCTVA (récupération de la TVA sur les dépenses d'équipement de l'année précédente)
- La taxe d'aménagement perçue dans le cadre des permis de construire
- L'emprunt
- L'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond à la part de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 que la commune souhaite intégrer dans la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- Les dépenses liées à tous les aménagements (voiries, espaces verts, réseaux, ...)
- Les dépenses liées à des opérations d'équipement (constructions neuves, ...)
- Les études
- Les achats d'équipement (outils, véhicules, mobilier, informatique)
- Le remboursement du capital de la dette.

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget 2020 représente la 6^{ème} année consécutive de baisse des dotations de l'état dans le cadre de l'effort au redressement des finances publiques.

Il est dans la continuité de notre démarche engagée depuis quelques années de maîtriser voir diminuer les charges de fonctionnement afin de dégager une part d'autofinancement pour financer nos investissements. Cette année, nous aurons à réaliser un emprunt pour financer l'acquisition de biens immobiliers qui rapporteront ultérieurement des loyers qui pourront couvrir les annuités et les travaux sur la conduite d'eau principale.

Il n'y aura pas d'augmentation des taxes locales (foncière sur le bâti et non bâti et CVAE (professionnelle). Cette année la commune ne votera pas de taux pour la taxe d'habitation qui est supprimée. La plupart des tarifs fixant le prix des services rendus par la commune n'ont pas augmenté.

C'est encore cette année un budget prudent qui s'équilibre comme suit :

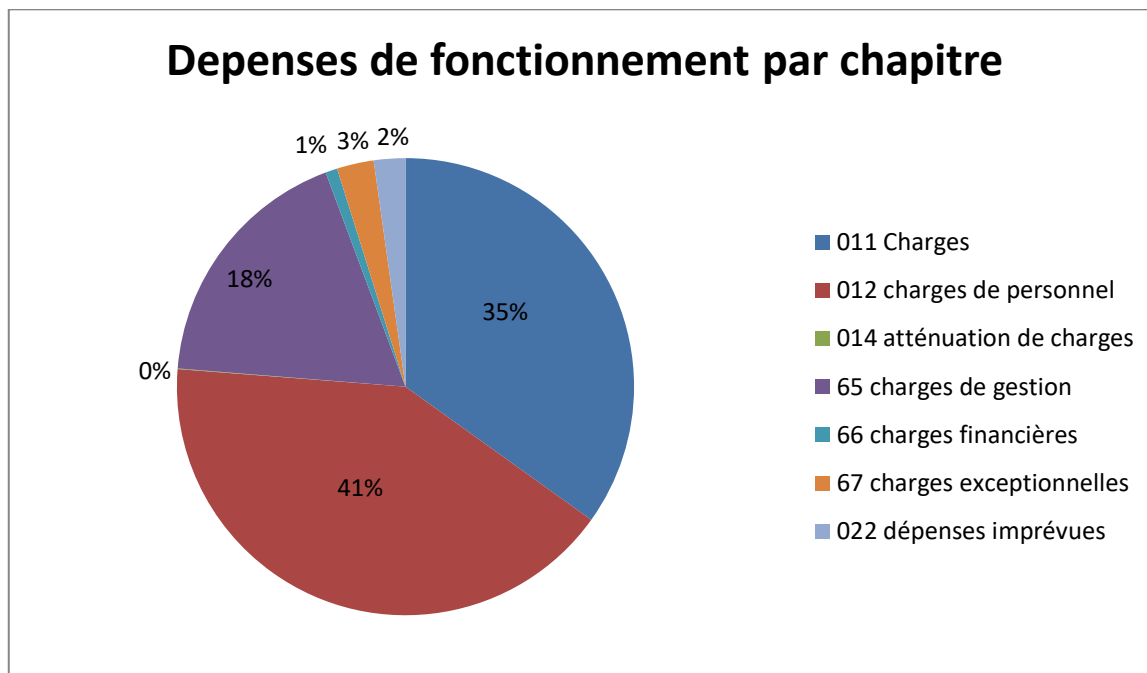
2019	dépenses	recettes	Evolution par rapport à 2019
Fonctionnement	2 700 000.00	2 700 000.00	-10.35%
investissement	1 960 000.00	1 960 000.00	-2.72 %
total	4 660 000.00	4 660 000.00	

Les charges réelles de fonctionnement ont légèrement diminué par rapport à 2019. Par contre le prélèvement pour financer les investissements a fortement baissé passant de 747 000.00 € à 500 000.00 €.

En investissement, un effort important est consacré à la réhabilitation de la rue du 18 juin, l'extension du cabinet médical, la dissimulation des réseaux rue de la Jussière et le remplacement de la conduite principale d'eau potable, qui sont des projets importants financièrement.

Les dépenses de fonctionnement :

Population 2020 : 1 498 au 01/01/2020



Les dépenses de personnel représentent 41% des dépenses de fonctionnement en légère augmentation depuis la fin des aides sur les contrats aidés, la commune doit faire appel à des emplois non permanents saisonniers ou temporaires.

Les charges de gestion courante qui représentent en 2020 35 % des dépenses réelles sont quasi équivalentes à celles budgétées en 2019.

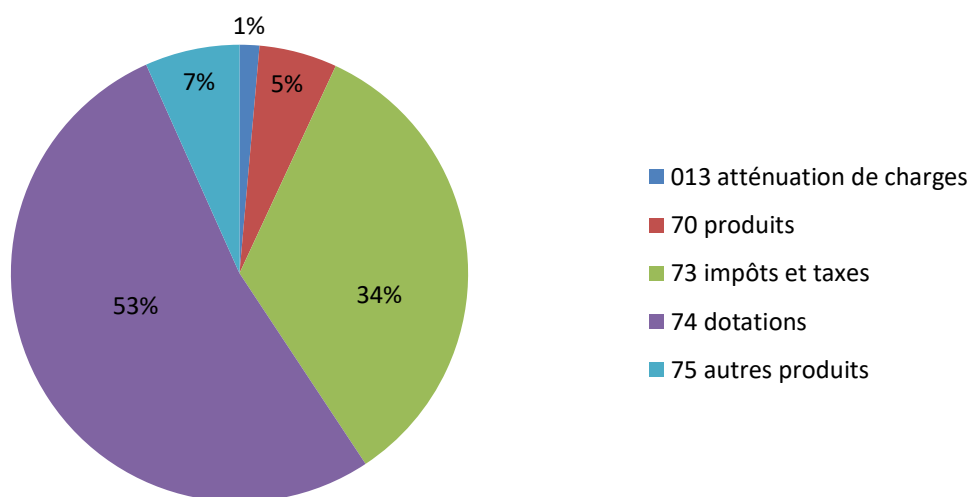
La part des intérêts d'emprunt (charges financières) ne représente que 1% des dépenses.

L'autofinancement qui sert à financer les grands équipements est de 22.73 % du budget des dépenses de fonctionnement (en légère baisse par rapport à 2019 24.80 %).

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont de 2 700 000.00 € et couvrent les dépenses en laissant une marge d'autofinancement de 500 000€ grâce également à un excédent de fonctionnement reporté de 2019 de 554 599.60 €.

Recettes de fonctionnement par chapitre



La part des dotations de l'état et de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse représente 56 % alors que les impôts représentent 34 %. La commune a encore perdu de la dotation globale de fonctionnement versée par l'état et finit à 0.

Le revenu des immeubles est de 140 000.00 €. La recette de la location de logements est une source importante de revenus pour la commune. Cela concerne 23 logements, le cabinet médical, 5 garages, 1 bâtiment rue des forges, 1 chambre funéraire et 2 entreprises zone industrielle nord.

Les taxes locales :

	Base imposition effective 2019	Base imposition prévisionnelle 2020	Taux 2020 identiques à 2019	produit
Taxe d'habitation	1 254 525.00	1 266 000.00	Pas de vote Compensation état	87 788.00
Taxe foncière bâti	1 665 402.00	1 697 000.00	4.26	72 292.00
Taxe foncière non bâti	16 084.00	16 400.00	11.51	1 888.00
Contribution foncière des entreprises	736 964.00	747 300.00	6.31	47 155.00

Les taux votés en 2020 sont les mêmes qu'en 2019

Les dépenses d'investissement :

Chapitres 20 à 23 programme d'investissement :	770 980.00 €
Chapitre 16 emprunts (y compris cautions)	98 100.00 €
Dépenses imprévues	8 033.17 €

Total 877 113.17 €

Il reste 937 080.00 € de travaux de 2019 à réaliser. A cela, il faut ajouter les travaux 2020 de 877 113.17 €.

Concernant le programme d'investissement 2020, 584 480.00 € sont consacrés à l'acquisition ou la rénovation de bâtiments existants, l'extension du cabinet médical, les travaux sur les réseaux et l'acquisition de matériel, et 100 000.00 € sont consacrés à la fin des travaux d'aménagement de la rue du 18 juin.

Depuis 2011, les dépenses d'investissement oscillent entre 1 100 000 € et 2 000 000.00 €. Le remboursement du capital est de 98 100.00 €

Les recettes d'investissement :

Chapitre 13 subventions	119 300.00 € dont 119 300.00 €RAR
Chapitre 16 emprunts	318 900.00 €
Chapitre 10 Fonds Compensatoire de TVA	57 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	500 000.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	610 089.67 € (couvre les restes à réaliser de 2019)
Amortissement et caution	3 694.00 € dont 1 800.00 € de RAR
Taxe d'aménagement	819.17 €
Excédent d'investissement 2019	350 197.16 €

Total 1 960 000.00 €

L'autofinancement représente 26 % des dépenses d'équipement et un emprunt de 318 900 € sera nécessaire pour financer l'extension du cabinet médical, l'acquisition d'un bâtiment et les travaux sur la conduite d'eau principale.

La dette communale :

En 2020, la commune empruntera si nécessaire 318 900 €.

La dette au 01.01.2020 est de 672 241.32 € soit 448.75 € par habitant. (moyenne départementale des communes de même importance 698.00 € par habitant)

Le remboursement du capital est de 98 048.83 €

Le paiement des intérêts est de 18 455.01 €

Fiscalité :

Depuis plusieurs années, les taux de taxes locales communales n'ont pas augmenté.

Les impôts locaux représentent 207 423.00 €.

BUDGET ANNEXE Locations immeuble TVA

Ce budget a été créé lors de la rénovation du bâtiment situé au 23 rue de la strée où nous avons créé 5 logements sociaux. La convention partenariale signée avec l'Etat imposait de fixer des loyers incluant la TVA et cela ne pouvait se faire qu'en créant un budget annexe qui fait ressortir la TVA.

Les loyers encaissés sur ce budget sont ceux de 5 logements et d'une entreprise (Boccard). Le budget primitif 2020 du service de locations immeubles TVA s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 22 150.00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 3 000.00 €

Les dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement sert essentiellement à la réparation des bâtiments mis en location et soumis à TVA. Il n'y a plus d'emprunt à rembourser.

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement correspond au produit des locations de bâtiments.

La section d'investissement :

Dépenses

Aucun travaux de prévu.

La dette :

Capital restant dû 0.00 €. Le dernier emprunt a été remboursé en 2016 en totalité.

BUDGET ANNEXE Lotissement du béchu

Ce budget est créé en 2018 pour transcrire toutes les opérations relatives à la création d'un lotissement à la Montagne des Vignes. Ce budget doit se présenter hors taxe. La commune récupère la TVA qu'elle paie et reverse celle perçue par la vente des terrains.

Le budget primitif 2020 du service de lotissement du béchu s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 81 800.00 €. En investissement ce budget peut être excédentaire ce qui est le cas avec 194 517.56 € en dépenses pour 211 700.00 € en recettes.

Les dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement sert à financer les travaux de viabilisation des parcelles.

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement correspond au produit de la vente des parcelles et la participation du budget principal.

La section d'investissement :

Dépenses et Recettes

Ce ne sont que des opérations d'ordre sans incidence financière.

La dette :

Néant